

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Alexandre Berthoud et consorts –
Promotion des vignobles vaudois à l'Aéroport international de Genève (23_INT_129)

Rappel de l'intervention parlementaire

Fruit d'un héritage millénaire, le canton de Vaud compte six régions viticoles et huit AOC. Sa région phare – le vignoble de Lavaux – est souvent utilisé comme carte de visite de notre Pays. Il est même inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2007. Près de 450 productrices et producteurs sont installés dans notre canton et, par la superficie de son vignoble, se place en deuxième des régions viticoles de Suisse.

Cependant, malgré ce magnifique pédigrée et le dur travail de nos productrices et producteurs, l'Aéroport international de Genève, plus particulièrement son duty-free - où de nombreux voyageurs font un dernier achat avant de quitter notre Pays - ne vend aucun vin vaudois. A la place, nous trouverons des vins genevois, valaisans ou encore étrangers ; et ceci, malgré sa proximité géographique de notre canton et de la région viticole de la Côte, à moins de 8 km à vol d'oiseaux. Il n'est donc pas possible pour les touristes d'acheter une dernière bouteille de vin vaudois et de la prendre avec eux sur leur lieu de destination.

Malgré le travail remarquable de l'Office des Vins Vaudois pour faire la promotion de notre terroir viticole, une telle situation ne peut plus durer et il convient qu'au plus vite l'Aéroport international de Genève, détenu en mains publiques, soit interpellé par le Conseil d'Etat sur la promotion de nos régions viticoles.

Ainsi, j'ai l'honneur d'interpeller le Conseil d'Etat afin de poser les questions suivantes :

- 1. Est-ce que le Conseil d'Etat est au courant de cette situation ?*
- 2. Est-ce que le Conseil d'Etat a prévu d'intervenir au plus vite auprès de l'Aéroport international de Genève afin que les vins vaudois aient leur juste place auprès des voyageurs de l'Aéroport ?*
- 3. Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'apporter de nouveaux moyens de promotion des vins vaudois ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

L'aéroport de Genève est propriété de l'État de Genève. Genève Aéroport est un établissement public autonome depuis 1994 qui est défini par la Loi sur l'Aéroport international de Genève (LAIG) et son règlement d'application (RAIG). De même, son fonctionnement est régi par un règlement d'exploitation. Les bases légales mentionnées qui s'appliquent sont de compétence cantonale genevoise.

Conformément à l'article 31 de la LAIG, le règlement d'exploitation stipule, à son article 15, qu'aucune activité commerciale, financière, industrielle ou artisanale ne peut être exercée à l'aéroport sans concession accordée par l'exploitant.

S'agissant des boutiques du Duty Free, cette concession a été accordée au groupe Lagardère. Afin de faire découvrir les vins suisses à la clientèle internationale, le groupe Lagardère a noué un partenariat avec l'association représentant les producteurs de Suisse « Swiss Wine ». Un appel d'offre a notamment été lancé en 2021 et des vigneron vaudois tels que la Cave de la Côte et Les Frères Dutruy ont été sélectionnés. S'agissant d'une relation commerciale, aucune information supplémentaire sur le placement des produits de ces vigneron dans la gamme proposée par le groupe Lagardère n'est disponible.

Toutefois, Swiss Wine est mis à l'honneur chaque année depuis 3 ans durant un mois dans la zone Duty Free. À cette occasion, de nouveaux vins et régions sont testés.

En complément des éléments cités ci-dessus, il y a lieu de mentionner que les touristes au départ de l'aéroport de Genève peuvent aussi acquérir du vin dans la boutique Swiss cellar gérée par Caviar House Airport Premium et dans la boutique gastronomique Caviar House avec des références vaudoises emblématiques telles que l'Aigle les Murailles.

Le nombre de références de vins suisses par région disponible dans la boutique Swiss cellar est de 77 dont 22 références vaudoises (figure 1).

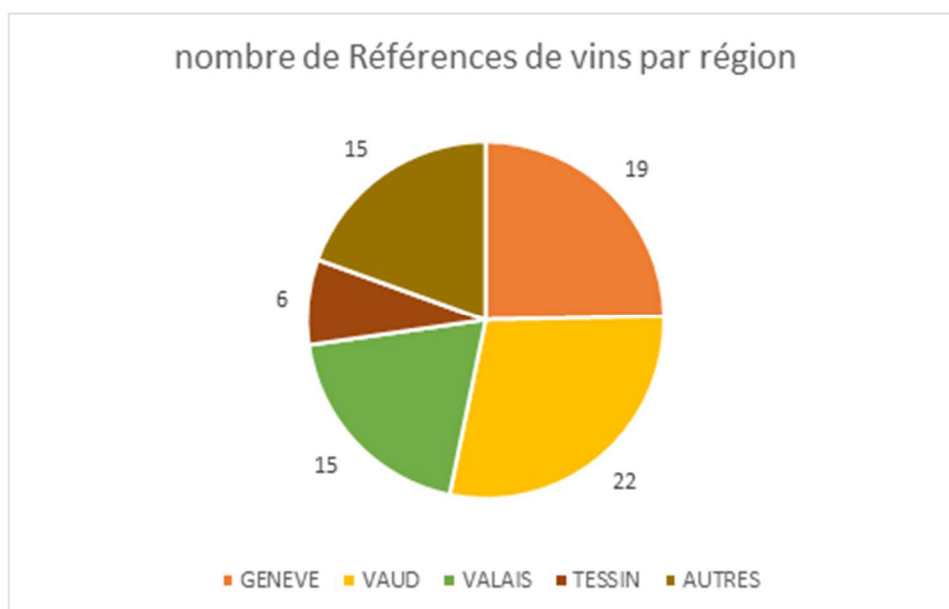


Fig 1, source : direction générale Genève Aéroport

Parmi les 22 références vaudoises, la figure 2 montre que les vins blancs sont représentés par 14 références, le reste (8 références) étant du vin vaudois rouge ou rosé.

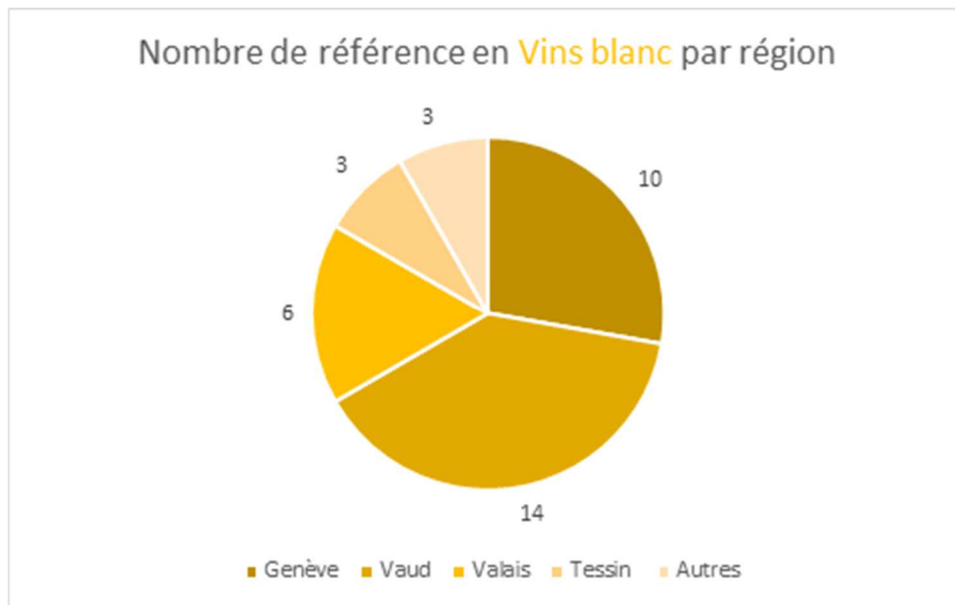


Fig 2, source : direction générale Genève Aéroport

Réponse aux questions

1. Est-ce que le Conseil d'Etat est au courant de cette situation ?

Comme mentionné ci-dessus, les informations dont dispose le Conseil d'Etat sont différentes de celles énumérées dans le présent texte de l'interpellation.

2. Est-ce que le Conseil d'Etat a prévu d'intervenir au plus vite auprès de l'Aéroport international de Genève afin que les vins vaudois aient leur juste place auprès des voyageurs de l'Aéroport ?

Au vu des éléments présentés en préambule, le Conseil d'Etat réitère sa confiance à Swiss Wine qui est l'organe de promotion national des vins suisses. Cet organe est mandaté par l'Interprofession de la Vigne et du Vin Suisse (IVVS) pour promouvoir l'image du vin suisse. Il est le partenaire actuel du groupe Lagardère pour la zone Duty Free de l'Aéroport de Genève. Le Conseil d'Etat estime ainsi que Swiss Wine est à même d'établir une relation strictement commerciale avec ce groupe et qu'il n'y a pas lieu d'intervenir.

3. Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'apporter de nouveaux moyens de promotion des vins vaudois ?

Le Conseil d'Etat rappelle que, le 10 novembre 2022, il a présenté le Plan de relance vitivinicole vaudois. Ce plan, structuré en trois phases, prévoit des mesures structurelles de soutien à la production, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la promotion des ventes.

Par conséquent, au travers du Plan de relance vitivinicole vaudois, le Conseil d'Etat a prévu d'importants moyens pour la promotion des vins vaudois pour les années à venir. En effet, la première phase, dotée d'un budget de 5,8 millions de francs, a lancé les premières actions pour renforcer le secteur vitivinicole vaudois et contribuer à la sauvegarde durable de ses exploitations. Il appartient maintenant à l'interprofession d'œuvrer pour la réussite de la mise en place de ce plan et le déploiement de chacune de ses trois phases qui se déploieront jusqu'en 2027.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 novembre 2023.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz